

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2020/44300]

9 DECEMBRE 2020. — Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020

Le parlement a adopté et, Nous Gouvernement, sanctionnons ce qui suit.

Article 1^{er}. Les moyens prévus au budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2020 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros)

	Évaluation initiale	Variation	Évaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES	10.554.225	-870.374	9.683.851
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL	11.498	-10.303	1.195
Total général	10.565.723	-880.677	9.685.046
dont subdivisions générales	10.477.854	-981.277	9.496.577
dont subdivisions particulières	87.869	100.600	188.469

Art. 2. En application de l'article 53 du Décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, les créances liées au litige relatif à la convention APE enseignement détenues à l'encontre de la Région wallonne sont annulées.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 9 décembre 2020

P.-Y. JEHOLET
Ministre-Président

Fr. DAERDEN
Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement

B. LINARD
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

V. GLATIGNY
Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

C. DESIR
Ministre de l'Enseignement obligatoire

—
Note

Session 2020-2021

Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 143-1. – Exposé particulier, n° 143-1 (annexe 1). – Rapport de commission, n° 143-2. – Texte adopté en séance plénière, n° 143-3.

Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. – Séance du 9 décembre 2020.

Vu pour être annexé au projet de décret du 9 décembre 2020

P.-Y. JEHOLET
Ministre-Président

Fr. DAERDEN
Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie- Bruxelles Enseignement

B. LINARD
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes

V. GLATIGNY
Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

C. DESIR
Ministre de l'Enseignement obligatoire

**AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2020**

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
08.01.00	----	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	0	0	0
08.03.00	0810	Versements des soldes des fonds budgétaires supprimés	0	0	0
08.04.00	0810	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	0	0	0
11.01.00	1111 4324 4410	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	14.900	9.721	24.621
11.02.00	1111	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	0	0	0
11.03.00	1111 4324 4410	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	13.200	-2.619	10.581
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.166	278	1.444
12.01.00	1211	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	3.930	-3.930	0
16.01.00	1612	Produits divers	5.909	127	6.036
16.02.00	1612	Remboursement de sommes indûment versées	130	-130	0
16.03.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	126	-33	93
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.739	983	4.722
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	37	89	126
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	8.924
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	2.825	-188	2.637
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	7	111	118
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	0	0	0

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
29.01.00	2110 2610	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	1.208	292	1.500
36.01.00	3650	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	0	0	0
38.01.00	3850	Récupération des déficits des comptes condamnés par la Cour des comptes	0	0	0
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.793.892	-205.595	2.588.297
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	7.361.007	-785.107	6.575.900
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	81.873	-581	81.292
46.06.00	4511 4934	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100	0	100
46.09.00	4934	Contribution exceptionnelle de la Région wallonne	0	0	0
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	26.261	-2.091	24.170
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	40.440	-4.717	35.723
46.12.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	10.032	-5.722	4.310
46.13.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	14.591	-1.705	12.886
46.14.00	4630	Remboursement de la contribution à l'Agence de FSE	978	-978	0
46.15.00	4640	Recettes perçues dans le cadre de la crise du Covid-19	0	30.277	30.277
49.31.00	4934 4940	Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi	0	0	0
49.32.00	1612	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	7.860	2.140	10.000
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	1.949	-231	1.718
49.34.00	4934	Intervention de la Région Wallonne dans l'engagement de personnes en situation de handicap	79	0	79

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.37.00	4934 4935 4940	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	56.003	0	56.003
49.38.00	4934 4935	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.721	-247	3.474
49.39.00	4934 4940	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	11.230	-569	10.661
49.40.00	4940	Intervention de l'Etat Fédéral dans les rémunérations	1.353	-1.353	0
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			10.467.470	-971.778	9.495.692
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES					
06.04.11	3810	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires - cf. D.O. 11 - P.A. 12 - F.B.M. 0101	270	338	608
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale -cf. D.O. 11 - P.A. 36 - F.B.M. 0101	20.419	0	20.419
38.40.11	3840	Recettes diverses -cf. D.O. 11 - P.A. 37 - F.B.M. 0102	1	0	1
46.04.11	4610 4630 4640	Recettes affectées au Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19 -cf. D.O. 11 - P.A. 02 - F.B.M. 0105	0	89.000	89.000
49.26.11	4926 3840 3850	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport, des amendes administratives aux sportifs d'élites, aux fédérations sportives, organisateurs et les rétributions de prestations pour le compte des tiers -cf. D.O. 11 - P.A. 20 - F.B.M. 0101	15	0	15
39.14.14	3910	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne -cf. D.O. 14 - P.A. 12 - F.B.M. 1272	0	0	0
38.01.15	3840	Correction des avances aux organismes assureurs -cf. D.O. 15 - P.A. 12 - F.B.M. 0106	0	0	0
39.10.15	3910	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles -cf. D.O. 15 - P.A. 23 - F.B.M. 0101	0	0	0

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
30.02.17	3300	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 3304	12.830	630	13.460
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 13 - F.B.M. 0101	60	0	60
16.14.18	1612	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable -cf. D.O. 18 - P.A. 11 - F.B.M. 0101	11	9	20
49.40.18	4940	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables -cf. D.O. 18 - P.A. 32 - F.B.M. 0101	6.974	-6.974	0
06.06.20	3840	Dons, legs et recettes de toute nature pour le soutien de la culture -cf. D.O. 20 - P.A. 11 - F.B.M. 0103	0	0	0
16.08.20	1612	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants -cf. D.O. 20 - P.A. 15 - F.B.M. 1232	100	-15	85
16.13.20	1612	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter -cf. D.O. 20 - P.A. 05 - F.B.M. 0101	838	2	840
49.45.20	3910	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe -cf. D.O. 20 - P.A. 19 - F.B.M. 1203	18	-18	0
16.09.22	1612	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services -cf. D.O. 22 - P.A. 11 - F.B.M. 1230	243	-112	131
39.20.23	3910	Projet européen « Mindchangers » - (volet rémunérations) -cf. D.O. 23 - P.A. 12 - F.B.M. 3336	0	0	0
39.21.23	3910	Projet européen « Mindchangers » - (dépenses hors rémunérations) -cf. D.O. 23 - P.A. 12 - F.B.M. 3337	0	0	0
38.10.24	3810 3850	Contributions de personnes physiques et morales désireuses de contribuer à la restauration et/ou la conservation et/ou la protection de biens mobiliers classés (privés ou publics) par la Communauté française -cf. D.O. 24 - P.A. 11 - F.B.M. 0101	30	-30	0

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
16.11.25	3690	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) -cf. D.O. 25 - P.A. 34 - F.B.M. 3101	1.580	-155	1.425
16.24.25	4940	Recettes LTE -cf. D.O. 25 - P.A. 11 - F.B.M. 0102	0	0	0
06.05.26	3810	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif -cf. D.O. 26 - P.A. 11 - F.B.M. 1233	18.127	-2.561	15.566
16.30.28	1612	Recettes relatives aux dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la communauté française et à la revue "Lectures" - cf. D.O. 28 - P.A. 41 - F.B.M. 1230	0	0	0
28.01.40	2610	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance -cf. D.O. 40 - P.A. 42 - F.B.M. 0101	78	0	78
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3002	10.000	22.611	32.611
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale -cf. D.O. 40 - P.A. 80 - F.B.M. 3001	6.000	-500	5.500
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 3302	399	-94	305
39.12.52	4911 4934 4935 4940	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0103	2.142	-460	1.682
49.36.52	4934	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance -cf. D.O. 52 - P.A. 94 - F.B.M. 0106	4.000	0	4.000
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur -cf. D.O. 55 - P.A. 91 - F.B.M. 0101	2.456	-103	2.353
39.17.58	3910	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance -cf. D.O. 58 - P.A. 30 - F.B.M. 0101	164	-164	0

(En milliers d'euros)

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			86.755	101.404	188.159
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			10.554.225	-870.374	9.683.851
TITRE II - RECETTES EN CAPITAL					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	8.855	-8.615	240
76.03.00	7720	Recettes diverses	1.513	-868	645
76.04.00	7632	Produits du règlement des litiges	16	-16	0
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			10.384	-9.499	885
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES					
87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption -cf. D.O. 17 - P.A. 14 - F.B.M. 8101	83	0	83
86.01.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs -cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 0101	517	-496	21
86.02.22	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires -cf. D.O. 22 - P.A. 24 - F.B.M. 8104	15	161	176
87.01.40	8720	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits -cf. D.O. 40 - P.A. 13 - F.B.M. 8201	8	-8	0
87.02.47	8720	Remboursements des prêts d'études -cf. D.O. 47 - P.A. 10 - F.B.M. 8203	491	-461	30
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			1.114	-804	310
Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL			11.498	-10.303	1.195

Article	Cé	Désignation du produit	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
		Total général	10.565.723	-880.677	9.685.046
		dont subdivisions générales	10.477.854	-981.277	9.496.577
		dont subdivisions particulières	87.869	100.600	188.469

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2020/44300]

9 DECEMBER 2020. — Decreet houdende aanpassing van de ontvangstenbegroting van de Franse Gemeenschap voor het begrotingsjaar 2020

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen, en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Artikel 1. De middelen uitgetrokken op de ontvangstenbegroting van de Franse Gemeenschap voor het begrotingsjaar 2020 worden aangepast al volgt :

(in duizendtallen euro)

	Oorspronkelijke raming	Aanpassing	Aangepaste raming
Titel I. Lopende ontvangsten	10.554.225	-870.374	9.683.851
Titel II. Kapitaalontvangsten	11.498	-10.303	1.195
Algemeen totaal	10.565.723	-880.677	9.685.046
Onderverdeeld als volgt :	10.477.854	-981.277	9.496.577
Algemene onderverdelingen	87.869	100.600	188.469

Art. 2. Met toepassing van artikel 53 van het Decreet van 20 december 2011 houdende regeling van de begroting en de boekhouding van de Diensten van de Regering van de Franse Gemeenschap, worden de schuldvorderingen in verband met het geschil over de APE-onderwijsovereenkomst tegen het Waalse Gewest nietig verklaard.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 9 december 2020.

De Minister-President,
P.-Y. JEHOLET

De Vice-President en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken, Gelijke Kansen
en belast met het toezicht op "Wallonie-Bruxelles Enseignement",
Fr. DAERDEN

De Vice-President en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,
B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor Sociale Promotie, Universitaire Ziekenhuizen,
Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuisen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,
V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,
C. DESIR

Nota

Zitting 2020-2021. Stukken van het Parlement.- Ontwerp van decreet, nr. 143-1. Bijzondere toelichting, nr. 143-1 (Bijlage 1). Verslag nr.143-2. - Tekst aangenomen tijdens de vergadering, nr. 143-3.

Integraal verslag.- Bespreking en aanneming.- Vergadering van 9 december 2020